

BEGNINS Les habitants de la rue du Châtelard qui veulent se rendre à Begnins doivent tourner autour d'un rond-point pour descendre. Or l'aménagement est inexistant. Casse-tête?

Un véritable méli-mélo routier

BERTRAND FAVRE

info@lacote.ch

Les résidents de la rue du Châtelard du quartier de la Cézille à Bassins sont excédés par les difficultés qu'ils éprouvent pour se diriger en direction de Begnins, passage obligé pour emprunter l'autoroute ou pour se rendre dans le bassin lémanique. De surcroît, le problème se reproduit au retour, lorsqu'ils veulent rentrer chez eux. Des signaux d'interdiction d'obliquer à gauche (ou à droite, selon le sens emprunté) les contraignent à suivre des panneaux intitulés «Guidage du trafic», dont le schéma symbolise une espèce de rond-point. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de rond-point!

Un giratoire en forme de triangle!

En lieu et place d'un giratoire, il n'y a qu'une sorte de triangle séparant les deux voies de la route de Bassins et aucun balisage ne mentionne la manœuvre du demi-tour que doivent exécuter les personnes soucieuses de respecter la signalisation: «C'est dangereux! Pour rentrer chez nous, nous devons aller au-delà de notre chemin, indiquer que nous devons tourner à droite en direction de Bassins et dans l'instant suivant actionner le clignotant sur la gauche, signalant ainsi le demi-tour que nous allons faire après le triangle. Cela entraîne des situations conflictuelles car les chauffeurs des véhicules qui nous suivent ne comprennent pas la manœuvre et doivent freiner brusquement;



En médaillon, le panneau peu conforme à la réalité. En jaune, la manœuvre tout à fait légale, selon le service des routes, que doivent effectuer les automobilistes sortant de la rue du Châtelard à la Cézille et souhaitant se rendre à Begnins. BERTRAND FAVRE

parfois même, nous bloquons la circulation si nous sommes gênés par les véhicules qui nous croisent. Cela fait des années que ça dure! Il y a eu quelques accrochages, heureusement rien de sérieux jusqu'à ce jour. Va-t-on attendre l'accident grave pour faire quelque chose?», s'alarme une habitante du quartier concerné.

Le problème semble dans l'impasse depuis six ans, malgré plusieurs échanges de courriers entre les habitants du quartier, la commune, le Service des routes ou encore la gendarmerie; chacun se renvoie la balle, arguant du fait que ce n'est pas de

sa responsabilité.

On peut même lire dans un courrier adressé aux pétitionnaires par la Municipalité de Bassins que les difficultés signalées n'étaient qu'occasionnelles et non journalières, aux yeux du voyer de l'arrondissement de l'ouest. En outre, les autorités exécutives précisent qu'un véritable giratoire suggéré par le Service des routes ne saurait être construit, un avant-projet de celui-ci ayant été refusé par le Conseil communal en 2007.

Situation kafkaïenne

Contacté par téléphone, le voyer de l'arrondissement de l'ouest, Alain Delacrétaz, ne tient pas à communiquer sur un sujet qui concerne la Municipalité de Bassins. Il précisera tout de même, suite à notre insistance: «Des carrefours bizarres, on en voit beaucoup dans le canton et ce n'est pas celui-ci qui pose le plus de problèmes! Il n'y a pas eu d'accidents!». Fin de l'entretien.

Pour Didier Lohri, syndic de Bassins, la situation est kafkaïenne: «Outre le coût, qui serait entièrement dévolu à la commune, la construction d'un véritable giratoire en lieu et place de l'infrastructure existante ne paraît guère réalisable en raison de la topographie des lieux. Les risques de glissement de terrain demanderaient des aménagements lourds et des expropriations seraient indispensables pour que le giratoire soit opérationnel. En ce qui concerne les interdictions de tourner à gauche ou à droite, elles sont la conséquence d'une étude de trafic demandée par le tribunal qui devait

statuer sur plusieurs oppositions liées à la mise à l'enquête de nouvelles constructions dans la région du Châtelard. Finalement, les opposants se sont tirés une balle dans le pied».

Les habitants, quant à eux, pensent que le bon sens devrait prévaloir sur les querelles internes. La pose de miroirs leur permettant d'avoir une bonne visibilité et l'autorisation aux ayants-droits de tourner à gauche ou à droite pour accéder ou sortir de leur chemin serait une solution assez simple et peu onéreuse à leurs difficultés.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? ●



« Des carrefours bizarres, on en voit beaucoup dans le canton. »

ALAIN DELACRÉTAZ RESPONSABLE DU SERVICE DES ROUTES, RÉGION OUEST



« Conséquence d'une étude de trafic, les opposants se sont tirés une balle dans le pied. »

DIDIER LOHRI SYNDIC DE BASSINS